

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ÈME} DIVISION

FFSA

11-12-13
AVRIL 2025



CREAZIONE: CORTOGRAFIQUE - ALBA AGENCY | RITRATTI: RALLYECORSE.COM

55^{ÈME}



RONDE DE LA

GIRAGLIA

MODERNE - VHC - VHRS - VMRS



WWW.ASA-BASTIAISE.COM

REGLEMENT

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41
Internet : www.asa-bastiaise.com - Courriel : asabastiaise@outlook.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE

2^{ème} DIVISION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

SOMMAIRE

Programme du Rallye

Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs

Palmarès de la « Ronde de la Giraglia »

Art. 1P	Organisation
Art. 2P	Assurances
Art. 3P	Concurrents et pilotes
Art. 4P	Voitures et équipements
Art. 5P	Identification des voitures et Publicité
Art. 6P	Sites et Infrastructures
Art. 7P	Déroulement du Rallye
Art. 8P	Pénalités, Réclamation, Appels
Art. 9P	Classements
Art. 10P	Prix et Coupes

Annexes « Itinéraire » :

- Carte et Itinéraire 1^{ère} étape, 2^{ème} étape et 3^{ème} étape

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Lundi 24 Février 2025
Ouverture des engagements	Lundi 24 Février 2025
Clôture des engagements	Lundi 31 Mars 2025
Parution du Road-Book	Jeudi 3 Avril 2025
Dates et heures des reconnaissances officielles	Samedi 5 et Dimanche 6 Avril 2025 Mercredi 9 et Jeudi 10 Avril 2025 8h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
Liste des engagés et attribution des numéros	Jeudi 3 Avril 2025
Vérifications des documents Mairie Annexe sur la Place du Marché à Bastia	Vendredi 11 Avril 2025 9h30 à 16h00
Vérifications des voitures Face à la Mairie Annexe sur la Place du Marché à Bastia	Vendredi 12 Avril 2025 9h45 à 16h15
Mise en place du Parc de départ Place Saint-Nicolas à Bastia	Vendredi 11 Avril 2025 à 9h45
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ Ordre et heures de départ 1 ^{ère} étape	Vendredi 11 Avril 2025 à 19h00
Départ de la 1 ^{ère} étape	Vendredi 11 Avril 2025 à 20h30 *1 ^{er} moderne (uniquement Modernes)
Arrivée de la 1 ^{ère} étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Vendredi 11 Avril 2025 à 21h43
Publication des résultats partiels et provisoires de la 1 ^{ère} étape	Vendredi 11 Avril 2025 à 23h30
Ordre et heures de la 2 ^{ème} étape	Samedi 12 Avril 2025 à 00h30
Départ de la 2 ^{ème} étape	Samedi 12 Avril 2025 à 08h00 *1 ^{er} VHC
Arrivée de la 2 ^{ème} étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Samedi 12 Avril 2025 à 17h12
Publication des résultats partiels et provisoires de la 2 ^{ème} étape	Samedi 12 Avril 2025 à 19h30
Ordre et heures de la 3 ^{ème} étape	Samedi 12 Avril 2025 à 20h30
Départ de la 3 ^{ème} étape	Dimanche 13 Avril 2025 à 7h00 *1 ^{er} moderne
Arrivée de la 3 ^{ème} étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Dimanche 13 Avril 2025 à 13h32
Publication des résultats provisoires	30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix Place Saint-Nicolas à Bastia	Dimanche 13 Avril 2025 sur le podium d'arrivée
Vérifications finales	Dimanche 13 Avril 2025 à 14h15 Garage MURATI à Furiani Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE MAIRIE DE BASTIA

1^{ère} REUNION

VENDREDI 11 AVRIL 2025
15H00

2^{ème} REUNION

VENDREDI 11 AVRIL 2025
23H30

3^{ème} REUNION

SAMEDI 12 AVRIL 2025
18H00

4^{ème} REUNION

DIMANCHE 13 AVRIL 2025
14H00

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »**PALMARES de 1970 à 2024**

ANNEE	PILOTE	COPILOTE
1970	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1971	Eugène PAOLI	Laurent GIUSTI (Mimi)
1972	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1973	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1974	Jean-Claude ANDRUET	Michèle ESPINOS-PETIT (Biche)
1975	Jacques HENRY	Maurice GELIN
1976	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1977	Guy FREQUELIN	Jacques DELAVAL
1978	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1979	Bernard BEGUIN	Jean-Jacques LENE
1980	Claude BALESI	Jean-Paul CIRINDINI
1981	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1982	Daniel ROGNONI	Jean-Pierre SALVARELLI
1983	Camille BARTOLI	Gilbert POLETTI
1984	Bruno BOUSCARY	Pierre-Bernard GUERIN
1985	Jean-Pierre MANZAGOL	Daniel CHIESA
1986	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1987	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1988	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1989	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1990	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1991	Jean-Pierre MANZAGOL	Christine BERNARDINI
1992	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1993	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1994	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1995	Marc MASSAROTTO	Martine POETTOZ
1996	Francis MARIANI	Christophe GILOT
1997	Francis MARIANI	Gilles THIMONIER
1998	Jean-Pierre MANZAGOL	Dominique SAVIGNONI
1999	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
2000	Francis MARIANI	Dominique SAVIGNONI
2001	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIE
2002	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIE
2003	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2004	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2005	Jean-Marc MANZAGOL	Sabrina DE CASTELLI
2006	Jean-Jacques PADOVANI	Etienne PATRONE
2007	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2008	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2009	Pascal TROJANI	Tony AGUZZI
2010	Jean-Jacques PADOVANI	Eric FOURMY
2011	Andreas NIKKELSEN	Ola FLOENE
2012	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2013	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2014	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2015	Jean-François SUCCI	Olivier VITRANI
2016	François Frédéric NAVARRA	Marc BARRA
2017	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2018	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2019	Jean-Mathieu LEANDRI	Fabrice GORDON
2020	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE
2021	Hugo MICHELI	Mickael CAMILLI
2022	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE
2023	Hugo MICHELI	Yoan RAFFAELLI
2024	Guillaume SANTINI	Jerôme CAMILLI

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
Organise les 11, 12 et 13 Avril 2025 avec le concours de
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA

La participation de la
COLLECTIVITE DE CORSE
VILLE DE BASTIA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
COMMUNE DE ROGLIANO
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE
LES COMMUNES TRAVERSEES DU CAP CORSE

LE 55^{ème} RALLYE NATIONAL « RONDE DE LA GIRAGLIA »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 13/02/2025 sous le n° 02/N/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 165 en date du 26/02/2025. Le 55^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA » est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité. Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA. Les organisateurs s'engagement à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA.

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Lucien MARSICANO
Vice-Président : Jean-Marie MURATI
Secrétaire Général : Stéphanie ORLANDI
Trésorier Général : Laurent GOIA

Membres :

Anthony GANDOLFI	Jean-Claude PRECIGOUT
Christian CANADA	Jean-Luc SECONDI
Thibaud PACCINI	Pierrette MASSEI
Pierre GUINTINI	Nicolas D'ULIVO
Frédéric POLIDORI	Christophe OLIVIERI
Fabrice ESQUIROL	



ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE

B.P. 32
20288 BASTIA Cedex

Téléphone : 04.95.31.19.41
E-mail : asabastiaise@outlook.fr
Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE :

Mairie de BASTIA - Pendant le meeting

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41
Internet : www.asa-bastiaise.com - Courriel : asabastiaise@outlook.fr

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Daniel BALDASSARI n°5820

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE :

Du Lundi 7 au Jeudi 10 Avril 2025 au siège de l’ASA BASTIAISE.

Du Vendredi 11 au Dimanche 13 Avril 2025 au PC Course – Hôtel de Ville BASTIA

Tableau d’informations au Parc fermé - Place St-Nicolas à BASTIA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	Jannick DAUBIGNE	n° 6560
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collèges des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Directeur de Course Moderne	Patrick BOUTEILLER	n° 128253
Directeur de Course VHC/VHRS/VMRS	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeurs de Course Adjoint Adjoints à la Direction de Course	Sylvie ZYCH Pierre BOÏ David BERETTI Nicole BONNET	n° 3416 n° 12623 n° 20543 n° 7422
Directeur de Course « Nouveau Départ »	Pierre BOÏ	n° 12623
Directeur de Course Adjoint Responsable des vérifications et de la publicité	Sylvie ZYCH	n° 3416
Directeur de Course Adjoint Responsable du véhicule tricolore	Cathy BAILE	n° 174066
Commissaires chargés des Relations avec les concurrents	Stéphanie CACCAVELLI Pierrette RUBINI	n° 6471 n° 27884
Médecin Chef	Dominique SIMEONI	n° 232050
Juge de Faits	Vincent FATTACCIO	n° 8025
Délégués à la Direction de Course aux Epreuves Spéciales	Patrick MARIANI Noël BASTIANAGGI Jacqueline EHLINGER	n° 4060 n° 2221 n° 183132
Commissaire technique Responsable VHC/VHRS	Henri PINET	n° 169602
Commissaire technique Responsable Modernes/VMRS Responsable « Nouveau Départ »	OLIVIERI Christophe	n° 11855
Commissaires techniques	Valérie ROUSTAND Jean CAMPANA Marco-Matteo OLIVIERI Gian-Michele OLIVIERI GALEAZZI Michel	n° 12848 n° 4045 n° 312328 n° 362305 n° 249597
Secrétaire du Meeting	Stéphanie ORLANDI	
Responsable des Classements	David GUIBLAIN - Brennus Informatique	
Chargé des relations avec la presse	Lucien MARSICANO	n° 218493
Responsable des Parcs	Laurent GOIA	n° 132498
Responsables du Matériel	Jean-Claude PRECIGOUT Jean-Luc SECONDI	n° 164190 n° 301842
Responsable de la Remise des Prix	Pierrette MASSEI	

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

1.2P. ELIGIBILITE

Le 55^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » compte pour :

Championnat de France 2^{ème} division 2025
La Coupe de France des Rallyes - Coefficient 4 - 2025
Le Championnat de la Ligue Corse du sport Automobile des Rallyes 2025
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise 2025

1.3P. VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 11 Avril 2025 de 9h30 à 16h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 11 Avril 2025 de 9h45 à 16h15 sur la **PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASA Bastiaise ainsi que sur son site internet www.asa-bastiaise.com à partir du Lundi 7 Avril 2025.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Auto-technique MURATI – Route des Collines – 20600 FURIANI.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 55^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée et accompagnée des documents demandés, avant le :

LUNDI 31 MARS 2025 À MINUIT

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum tout confondues (MODERNE/VHC/VHRS/VMRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- 650,00 € avec la publicité des organisateurs ;
- 600,00 € pour les équipages **100% licenciés à l'ASA Bastiaise** avec la publicité des organisateurs ;
- 1300,00 € sans la publicité des organisateurs ;
- 1200,00 € pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Bastiaise **sans publicité des organisateurs**

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement **et de tous** les documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Départ de 1^{ère} étape suivant la liste des ordres de départ.

Le départ de la 2^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 1^{ère} étape.

Le départ de la 3^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 2^{ème} étape

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

Vendredi 11 Avril 2025 : Plage de l'Arinella à Bastia

Samedi 12 et Dimanche 13 Avril 2025 : Port de Macinaggio

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE :

Plaque immatriculation avant, pare-soleil (gauche et droite) et panneaux de porte : Additif à venir.

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1 P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 55^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » représente un parcours total de 438,31 kilomètres divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 129,96 kilomètres.

VENDREDI 11 AVRIL 2025 – 1^{ère} étape : BASTIA - BASTIA

- ES 1 : SAN MARTINO – VILLE DI PIETRABUGNO : 5,70 KMS

Total de la 1^{ère} étape :

TOTAL KMS : 5,70 KMS

SAMEDI 12 AVRIL 2025 – 2^{ème} étape : BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

ES 2/4 : COL SAINTE LUCIE – CANARI : 20,73 KMS X 2 = 41,46 KMS

ES 3/5 : PINO - CENTURI : 12,64 KMS X 2 = 25,28 KMS

Total de la 2^{ème} étape :

TOTAL KMS : 66,74 KMS

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 – 3^{ème} étape : BASTIA – MACINAGGIO - BASTIA

ES 6/8 : MACINAGGIO – ERSI : 9,67 KM X 2 = 19,34 KMS

ES 7/9 : MORSIGLIA – PONT DE LURI : 19,09 KMS X 2 = 38,18 KMS

Total de la 3^{ème} étape :

TOTAL KMS : 57,52 KMS

TOTAL GENERAL ES : 129,96 KMS

L'itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'heure officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 :

- Samedi 5 et Dimanche 6 Avril 2025 - Mercredi 9 et Jeudi 10 Avril 2025

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).

Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de Poste

Chasuble jaune « Chef de poste »

Commissaire de route

Chasuble orange

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard rallyes.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10^{ème} de seconde (Art. 7.5.1.)

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Les résultats de la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} étape ainsi que l'ordre de départ de la 2^{ème} et 3^{ème} étape seront établis et affichés au panneau « OFFICIEL » situé à côté du podium sur la Place Saint-Nicolas à BASTIA du Vendredi 11 Avril 2025 à 18h00 au Dimanche 13 Avril 2025 à 17h00.

Le classement final provisoire sera affiché le Dimanche 13 Avril 2025 au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.

Il sera établi :

- 1 classement Général, tous groupes confondus ;
- 1 classement par Groupe (FRC1, FRC2, FRGT, FRC3, FRally Nat, FRC4, FRC5) ;
- 1 classement par Classe ;
- 1 classement Féminin.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

Prix en espèces : (les prix ne sont pas cumulables)

1^{er} Scratch : 500,00€

2^{ème} Scratch : 350,00€

3^{ème} Scratch : 250,00€

PRIX PAR CLASSE :

De 1 à 4 partants : le 1^{er} : 20% du montant du droit de l'engagement ;

De 5 à 11 partants : le 1^{er} : 30% du montant du droit de l'engagement.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.

Tous les équipages classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 13 Avril 2025 sur le podium - Place Saint-Nicolas à BASTIA.

**15^{ème} RALLYE NATIONAL VHC RONDE DE LA GIRAGLIA
11, 12 et 13 AVRIL 2025**

REGLEMENT PARTICULIER VHC

Le règlement particulier de ce rallye complète les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2024 et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2025.

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VH

PROGRAMME – HORAIRES

Programme

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne, sauf :

Départ de l'épreuve à Bastia le Samedi 12 Avril 2025, devant les modernes.

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 11, 12 et 13 Avril 2025 un Rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommé : RALLYE VHC – RONDE DE LA GIRAGLIA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 13/02/2025 sous le n° 02/N/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 165 en date du 26/02/2025.

Ce rallye sera jumelé à la 55^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours.

Le VHC ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 11 Avril 2025.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	David BERETTI	n° 20543
Adjoints à la Direction de Course	David BERETTI Sylvie ZYCH	n° 20543 n° 3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Délégué de l'organisateur technique	Daniel BALDASSARI	n° 5820
Commissaire technique Responsable VHC	Henri PINET	n° 169602
Chargés des Relations avec les Concurrents	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471

1.2 ELIGIBILITE :

Compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2.

1.3. - VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 11 Avril 2025 de 9h30 à 16h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHÉ À BASTIA.**

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 11 Avril 2025 de 9h45 à 16h15 sur la **PLACE DU MARCHÉ À BASTIA.**

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site internet www.asa-bastiaise.com à partir du Lundi 7 Avril 2025.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Auto-technique Murati – Route des Collines – 20600 FURIANI.

Article 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3. CONCURRENT ET PILOTE

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité de l'organisateur : 550,00 €
- Sans la publicité de l'organisateur : 1 100,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives).

3.3.P : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Groupes A, 4/5, B, 2, 3, N, 1 et Classic.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 30 voitures.

Joindre la 1^{ère} page du PTH (Passeport Technique Historique).

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

Article 4P. VOITURE ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC. Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

Article 5P. PUBLICITE

5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE : Plaque immatriculation avant, pare-soleil (gauche et droite) et panneaux de porte.

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 5P. LICENCES

Conforme à la réglementation générale.

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

SAMEDI 12 AVRIL 2025 – 2^{ème} étape : BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

ES 2/4 : COL SAINTE LUCIE – CANARI : 20,73 KMS X 2 = 41,46 KMS

ES 3/5 : PINO - CENTURI : 12,64 KMS X 2 = 25,28 KMS

Total de la 2^{ème} étape :

TOTAL KMS : 66,74 KMS

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 – 3^{ème} étape : BASTIA – MACINAGGIO - BASTIA

ES 6/8 : MACINAGGIO – ERSA : 9,64 KM X 2 = 19,28 KMS

ES 7/9 : MORSIGLIA – PONT DE LURI : 19,09 KMS X 2 = 38,18 KMS

Total de la 3^{ème} étape :

TOTAL KMS : 57,46 KMS

TOTAL GENERAL ES : 124,20 KMS

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

7.3.17 : Nouveau départ après abandon

Article 8P. RECLAMATION – APPEL

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA

Article 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (**1977 – 1990**)

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic).

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10P. PRIX ET COUPE

Il n'y aura pas de dotation en prix.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

- Un trophée du « Challenge Amandine Saoletti » pour le vainqueur scratch du VHC dans l'ES 4 Col Sainte Lucie – Canari.

**9^{ème} RALLYE NATIONAL VHRS RONDE DE LA GIRAGLIA
11, 12 et 13 AVRIL 2025**

REGLEMENT PARTICULIER VHRS

PROGRAMME - HORAIRES

Programme

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Les VHRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Départ de l'épreuve à Bastia le Samedi 12 Avril 2025 après la dernière voiture du Rallye Moderne.

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise les 11, 12 et 13 Avril 2025, un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé : RALLYE VHRS – RONDE DE LA GIRAGLIA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 13/02/2025 sous le n° 02/N/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 165 en date du 26/02/2025.

Ce rallye sera jumelé à la 55^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours.

Le VHRS ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 11 Avril 2025.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	David BERETTI	n° 20543
Adjoints à la Direction de Course	David BERETTI Sylvie ZYCH	n° 20543 n° 3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Délégué de l'organisateur technique	Daniel BALDASSARI	n° 5820
Commissaire technique Responsable VHC	Henri PINET	n° 169602
Chargés des Relations avec les Concurrents	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471

1.2P. - VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 11 Avril 2025 de 9h30 à 16h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 11 Avril 2025 de 9h45 à 16h15 sur la **PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité.
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 7 Avril 2025.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Il n'y a pas de vérifications finales en régularité
Un briefing oral sera organisé.

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique à la 55^{ème} Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité de l'organisateur : 550,00 €
- Sans la publicité de l'organisateur : 1 100,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.2P. – EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures de catégorie Régularité Historique Sportive construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route. Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h.

Les arceaux de sécurité et les harnais seront à la limite conseillés, nous somme en régularité et non en VHC. Il ne faudrait pas que le VHRS devienne du VHC maquillé.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2P. – EQUIPEMENTS

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip/Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin,...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

4.6P. – IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 5P. – PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 6P. – SITE ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 7P. – DEROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.1P. – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.2P. – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AU CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE | « Commissaire » |
| b) Chef de Poste | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de Poste » |
| c) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE | « Relation Concurrent » |

7.2.2P. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées.

7.3P. – CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRE – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. – ZONES DE REGULARITE

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix. Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernés.

7.5.4P. – ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

7.6P. – PARC FERME

Seuls les parcs de DEPART et celui d'ARRIVEE FINALE sont obligatoires.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance

Article 8P. – RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

Article 9P. – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement General VHRS.

Article 10 – COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

- Une coupe aux trois premiers du classement général
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

**6^{ème} RALLYE NATIONAL VMRS RONDE DE LA GIRAGLIA
11, 12 et 13 AVRIL 2025**

REGLEMENT PARTICULIER VMRS

PROGRAMME – HORAIRES

Programme

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Les ENRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Le VMRS ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 11 Avril 2025.

Départ de l'épreuve à Bastia le Samedi 12 Avril 2025 après la dernière voiture du Rallye VHRS.

REGLES SPECIFIQUES RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes de régularité sportive

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive (VMRS) peut être inscrit seul ou en doublure d'un rallye. La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

1.1. OFFICIELS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Les officiels peuvent être les mêmes que ceux du rallye support.

1.2. ELIGIBILITE

Selon le règlement particulier.

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo),
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique
- Licences en cours de validité ou titre de participation

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2. ASSURANCE

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique à la 55^{ème} Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité de l'organisateur : 550,00 €
- Sans la publicité de l'organisateur : 1 100,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- **LPRS** - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- **LTRS** - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- **ENRS** - voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française, construites après le 31 décembre 1996.

Le choix des catégories reste à la discrétion des organisateurs.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie donnée.

4.1.1. Pour la catégorie ENRS

Ces voitures devront avoir des documents d'immatriculation valides pour une utilisation sur voies ouvertes à la circulation publique.

Les voitures homologuées selon la procédure à « Titre isolé » et immatriculées seront acceptées et pourront concourir dans le Groupe : « Prototypes ».

Les voitures doivent être de type « fermé ». Les cabriolets et hard top sont exclus.

Le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) devra être inférieur à 3,5 T.

Sont autorisées les catégories et groupes suivants (L'organisateur peut ne retenir qu'une, voire deux catégories. Il a également la possibilité de réunir ces trois catégories en une seule dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à cinq).

1. Catégorie Hybride (incluant hybride rechargeable) : voiture disposant d'au moins deux transformateurs d'énergies à bord.

2. Catégorie électrique : voiture mue par la seule énergie électrique avec ou sans prolongateur d'autonomie.

3. Catégorie Proto.

Groupe, définissant le nombre de véhicules produits.

- **Groupe 1** : « Véhicules de grande série ».

Au moins 2.500 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

- **Groupe 2** : « Véhicules produits en Petite Série ».

Au moins 10 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

- **Groupe 3** : « Prototype ».

55^{ème} Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

- Véhicule construit à l'unité ou issu d'une production inférieure à 10 véhicules par an.
- Véhicules n'entrant pas dans un des groupes précédents.
- Dans ce groupe les véhicules « W Constructeur » sont autorisés, mais les « W garage » exclus.
- Un véhicule prototype, même roulant sous couvert d'un W constructeur, devra présenter, au moins, les éléments spécifiques de sécurité suivants :
 - Ceintures de sécurité,
 - Triangle,
 - Un gilet fluorescent de sécurité par membre d'équipage,
 - Un extincteur.

La Catégorie, définit l'énergie utilisée (Cf détails dans l'annexe technique)

4.2. PNEUMATIQUES

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajoutée une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

La possibilité d'organiser des assistances relève du règlement particulier de l'organisateur.

Dans le cas où elles sont autorisées il est fortement conseillé aux organisateurs de prévoir des zones réservées à cet effet.

Pour les mesures de consommation et pour les véhicules utilisant un biocarburant, le ravitaillement se fera sous contrôle de l'organisateur dans :

- des zones de recharge pour les véhicules électriques avec possibilité de mesurer les Kwh rechargés.
- des zones de ravitaillement dédiées pour les véhicules hybrides et biocarburant. Ces zones disposeront des différents carburants utilisés dans la compétition.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye de support (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).

Les véhicules ENRS doivent présenter une identification spécifique complémentaire telle que précisée en Annexe.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 10. COUPES

Selon règlement particulier.

Les prix en espèces sont interdits.

Toute la documentation et réglementation concernant les catégories VMRS sont à retrouver sur le site internet www.ffsa.org



55^{ème} RONDE de la GIRAGLIA

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION

1^{ère} étape

VENDREDI 11 AVRIL 2025



POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1 ^{ère} VOITURE
1^{ère} SECTION - SECTEUR - BASTIA / BASTIA						
CH 0	Sortie de par fermé place St Nicolas	0	0	0		20H30
CH0A	Entrée Parc d'assistance Arinella parking	0,00	4,66	4,66	0h15	20h45
CH0B	Sortie parc d'assistance arinella parking	0,00	0,00	0,00	0H15	21h00
CH1	SAN MARTINO	0,00	11,03	11,03	0h20	21h20
ES1	SAN MARTINO - VILLE DI PIETRABUGNO	5,70	0,00		0H03	21h23
CH1A	Entrée Parc fermé fin d'étape	0,00	5,64	11,34	0h20	21h43
	TOTAL 1ERE ETAPE	5,70	21,33	27,03		
1 ^{ère} étape : ES : 5,70 Km / Liaison : 21,33 Km TOTAL : 27,03 Km						





55^{ème} RONDE de la GIRAGLIA

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION

2^{ème} étape

SAMEDI 12 AVRIL 2025



POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1 ^{ère} VOITURE
2^{ème} SECTION - Secteur - BASTIA / MACINAGGIO/ BASTIA						
CH 1B	Sortie Parc Fermé Place St Nicolas		0		0	08H00
CH1C	Entrée Parc Assistance MACINAGGIO		36,07	36,07	1H00	9H00
CH 1D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0,00	0,00	00h35	9H35
CH 2	COL ST LUCIE :1		21,32	21,32	0H35	10H10
ES 2	COL ST LUCIE 1 / CANARI 1	20,73			0H03	10H13
CH 3	PINU 1		14,83	35,56	0h55	11H08
ES 3	PINU 1 / CENTURI 1	12,64			0H03	11H11
CH3A	ENTREE PARC REGROUPEMENT CENTURI		1,03	13,67	0H20	11H31
TOTAL 2^{ème} SECTION		33,37	73,25	106,62		
REGROUPEMENT 00H50						
3^{ème} SECTION - SECTEUR BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA						
CH3B	Sortie regroupement CENTURI			0		12H21
CH3C	Entree parc Assistance MACINAGGIO		18,82	18,82	00H25	12H46
CH3D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO			0	00H40	13H26
CH4	COL ST LUCIE :2		21,32	21,32	00H35	14H01
ES 4	COL ST LUCIE/ CANARI 2	20,73			0H03	14H04
CH 5	PINU 2		14,83	35,56	0h55	14H59
ES 5	PINU 2 / CENTURI 2	12,64			0H03	15H02
CH5A	Entree parc Assistance MACINAGGIO		19,75	32,39	00H40	15H42
CH5B	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0		00H30	16H12
CH 5C	Entrée Parc fermé BASTIA		35,97	35,97	01H10	17H22
TOTAL 5^{ème} SECTION		33,37	110,69	144,06		
TOTAL 2^{ème} ETAPE		66,74	183,94	250,68		
1 ^{ère} étape : ES 5,70 Kms / Liaison 15,33 Kms TOTAL : 21,03 Km						
2 ^{ème} étape : ES : 66,74km / Liaison : 183,94km TOTAL : 250,68 km						





55^{ème} RONDE de la GIRAGLIA

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION

3^{ème} étape

DIMANCHE 13 AVRIL 2025

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1 ^{ère} VOITURE
4^{ème} SECTION - SECTEUR - BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA						
CH 5D	Sortie Parc Fermé BASTIA					7H00
CH 5 E	Entrée Parc Assistance MACINAGGIO		36,07	36,07	1H00	8H00
CH 5 F	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO				0H30	8H30
CH 6	MACINAGGIO 1		0,61	0,61	0H05	8H35
ES 6	MACINAGGIO/ERSA 1	9,67			0H03	8H38
CH 7	MORSIGLIA 1		7,08	16,75	0H 30	9H08
ES 7	MORSIGLIA/PONT DE LURI 1	19,09			0H03	9H11
CH 7A	Entrée Regroupement -SANTA-SEVERA		8,50	27,59	0H40	9H51
TOTAL 2^{ème} SECTION		28,76	52,26	81,02		
REGROUPEMENT : 00H50						
5^{ème} SECTION - SECTEUR - BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA						
CH 7B	Sortie Regroupement		0,00	0,00	00H50	10H41
CH7C	Entrée Assistance Macinaggio		9,85	9,84	0H15	10H56
CH 7 D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0,00	0,00	0H40	11H21
CH 8	MACINAGGIO 2		0,61	0,66	0H05	11H26
ES8	MACINAGGIO/ERSA 2	9,67			0H03	11H29
CH9	MORSIGLIA 2		7,08	16,75	0H30	11H59
ES 9	MORSIGLIA/ PONT DE LURI 2	19,09			0H03	12h02
CH 9A	Entree parc fermé fin d'étape Bastia		33,24	52,33	1H30	13h32
TOTAL 3^{ème} SECTION		28,76	50,78	79,58		
TOTAL 3^{ème} ETAPE		57,52	103,04	160,60		
1 ^{ère} étape : ES 5,70 Km / Liaison : 21,33 Km TOTAL : 27,03 km						
2 ^{ème} étape : ES : 66,74 kms / Liaison : 183,94km / TOTAL : 250,68 km						
3 ^{ème} étape : ES :57,52 km / Liaison :103,04 km / TOTAL : 160,60 km						
Total Général : ES : 129,90 km / Liaison : 308,31 km / TOTAL : 438,31 km						

